

**Nombre de Délégués :**

En exercice	112
Présents	57
Procurations	8
Votants	65

**DELIBERATION N°2-280624****Objet : décision modificative n°2024/3 – Budget général - SICTOM du Périgord noir**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 14 juin 2024

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
BORREZE	Sylvie MENARDY	
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Claude DELHORBE	Lyse FERBER
CARLUX		
CARSAC-AILLAC		
JAYAC	Guy ESTRUC	Timothée ZUCHER
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC-PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée, délégation spéciale installée par arrêté préfectoral	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	
VEYRIGNAC	Jocelyne MANIERE	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Séverine RAMOS	Odile LESCURE
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :**

ALLAS LES MINES	Sylvain BRULEY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joëli LE CORRE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC		
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	Christine LASCOMBE
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	Jean-Jacques ALBIE
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Sylvie DELBARY	
VITRAC	Daniel CHAZARAIN	

**Excusés :**

Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*), Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*), Mme Christine DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*), M. Charles MOLINA (*St Geniès*), Patrick LE MELLEDO (*Thonac*).

**Procurations :**

M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) ;  
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;  
M. Sébastien FRIT (*La-Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La-Chapelle-Aubareil*) ;  
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) ;  
M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) ;  
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) ;  
M. Christian ROBLES (*Vézac*) donne procuration à Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) ;

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....  
Le Président explique aux membres du Comité syndical que des virements de crédits sont nécessaires sur le budget général du SMICTOM du Périgord noir.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :**

du compte 65568 « autres contributions », diminution de crédits de : 3 864 000,00 euros puis :  
-virer 50 000,00 € au compte 60612 « fournitures non stockables – énergie - électricité » pour réajuster les crédits,  
-virer 3 079 000,00 € au compte 611 « contrats de prestations de services » pour régler le dépôt des déchets facturés par le SMD3. En effet, jusqu'à l'exercice 2023 les factures étaient réglées au chapitre 65 et suite aux observations du Trésor public, la nature de la dépense correspond au compte 611.  
-virer 735 000 € au compte 6558 « autres contributions obligatoires » pour le paiement de la contribution de solidarité au SMD3 (notifiée).

Vu la délibération du comité syndical n° 8-220324 en date du 22/03/2024 portant sur le vote du budget général du SMICTOM du Périgord noir– budget primitif 2024,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 24/06/2024,

Considérant que la délibération susvisée du comité syndical n° 8-220324 en date du 22/03/2024 permet au Président d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant que les virements nécessaires sont supérieurs aux 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section concernée ;

Le Président propose au comité syndical les virements de crédits récapitulés ci-dessous :

Chapitre - Compte - Fonction - Désignation	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-c/611-7212 Contrats de prestations de services	0,00 €	3 079 000,00 €	0,00 €	0,00 €
011-60612-7212 Electricité	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65-c/65568-7212 Autres contributions	3 864 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65-c/6558-7212 Autres contributions obligatoires	0,00 €	735 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 864 000,00 €</b>	<b>3 864 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,  
-DECIDE de procéder aux virements de crédits détaillés ci-dessus constituant la décision modificative  
n°3 pour le budget général du SMICTOM du Périgord noir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 28 juin 2024.

Marlies CABANEL  
Secrétaire de séance

Jérôme PEYRAT  
Président

